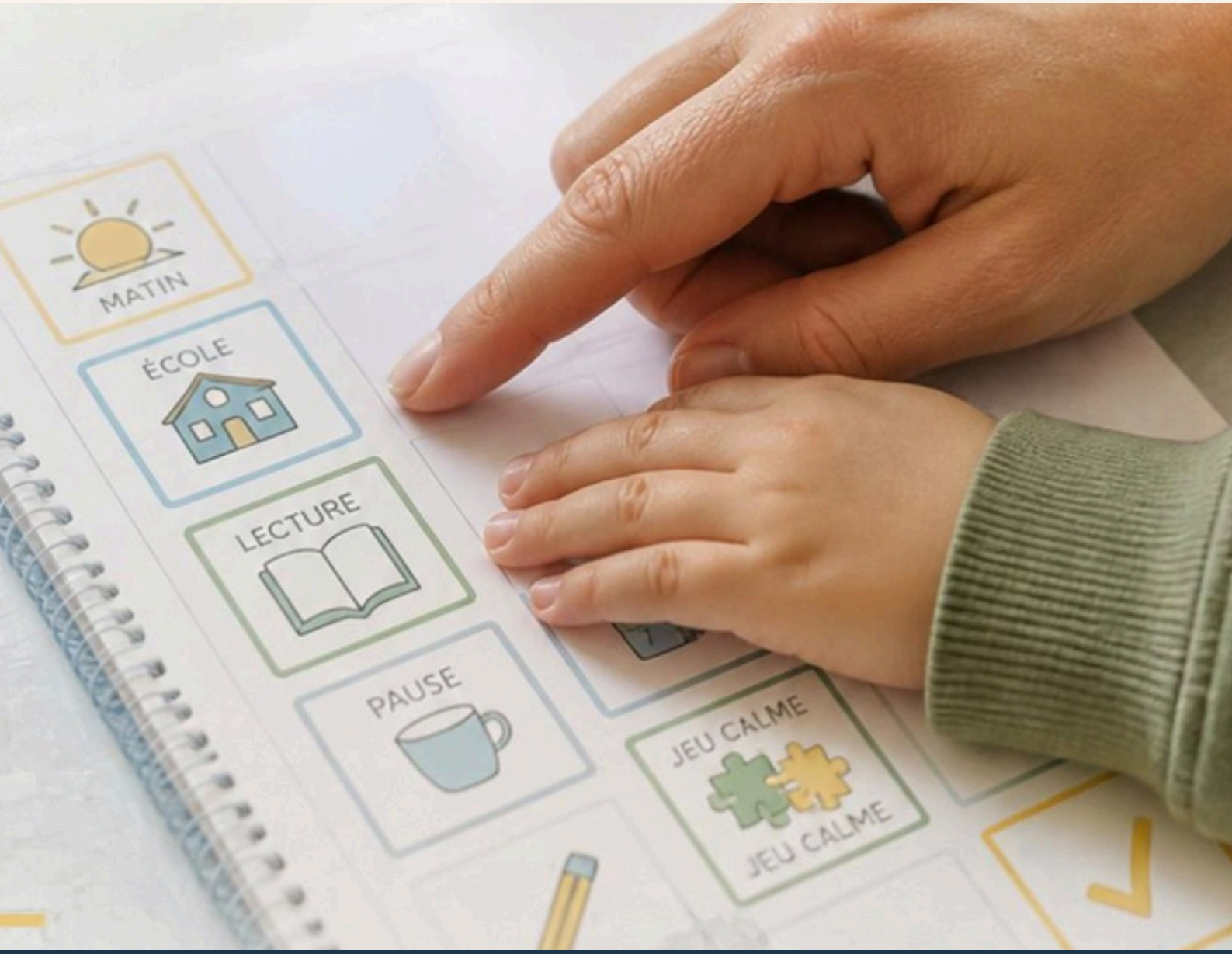
MINI-GUIDE GRATUIT · ÉDITION 2026

Je m'inquiète pour mon enfant.
Par où commencer ?

Les 7 premières étapes pour avancer, en France, sans attendre le diagnostic.

Qui contacter | Agir pendant l'attente | École | MDPH



L'Atelier des Repères
GUIDES ET OUTILS POUR LES FAMILLES

Extrait du **Guide pratique des troubles du neurodéveloppement** (160 pages)

AVANT DE COMMENCER

Vous n'êtes pas seul·e face à cette question.

Un comportement qui inquiète, une remarque de l'enseignant, un retard de langage, des crises qu'on ne comprend pas… et très vite, une foule de questions. À qui en parler ? Faut-il attendre ? Qu'est-ce qu'une PCO, un PAP, la MDPH ?

Je suis maman d'un enfant concerné par un trouble du neurodéveloppement. J'ai connu les listes d'attente, les sigles incompréhensibles et les informations éparpillées. J'ai aussi travaillé plusieurs années en surveillance et en périscolaire dans des écoles et des collèges.

Ce mini-guide rassemble les **7 premières étapes** que j'aurais aimé connaître dès le début. Il est tiré de mon guide complet, et s'appuie sur les recommandations de la Haute Autorité de santé et les sites officiels.

L'Atelier des Repères

Ce que vous allez trouver

- Les bons interlocuteurs, selon ce que vous observez
- La différence entre repérage, dépistage et diagnostic
- Comment démarrer des bilans sans attendre
- Quoi faire pendant les mois d'attente
- Les plans de l'école et la MDPH, en clair

⚠ **Important**

Je ne suis ni médecin, ni psychologue, ni juriste. Ce mini-guide est informatif : il ne pose aucun diagnostic et ne remplace pas un professionnel. Seul un médecin peut poser un diagnostic de trouble du neurodéveloppement. Informations vérifiées le 5 novembre 2026.

Danger immédiat : 15 ou 112. Enfant en danger : 119. Idées suicidaires : 3114.

LE PARCOURS

7 étapes, dans l'ordre où elles se présentent

Vous n'avez pas besoin de tout faire en même temps. Commencez par l'étape 1 dès aujourd'hui : elle rendra tous vos rendez-vous plus utiles.

1 **Observer et noter** — Des exemples précis valent mieux qu'une impression. — p. 4

2 **Savoir qui contacter** — Le bon premier interlocuteur selon la difficulté. — p. 5

3 **Comprendre les trois étapes** — Repérage, dépistage, diagnostic : ne pas tout confondre. — p. 6

4 **Agir sans attendre le diagnostic** — La PCO : bilans et interventions dès maintenant. — p. 7

5 **Tenir pendant l'attente** — Une liste concrète pour ne pas rester sans aide. — p. 8

6 **S'appuyer sur l'école** — PPRE, PAP, PPS, PAI : lequel pour qui ? — p. 9

7 **Préparer la MDPH** — Décrire les répercussions, réunir les bonnes pièces. — p. 10

Et ensuite : **un arbre de décision** (p. 11) et ce que contient **le guide complet** (p. 12).

ÉTAPE 1

Observer et noter

Avant le premier rendez-vous, notez des exemples précis : où, quand, combien de fois, avec quelles conséquences. C'est ce qui aide le plus le médecin.

Pendant une à deux semaines, notez…

- **La situation** : à la maison, à l'école, au parc, avec qui.
- **Ce qui s'est passé avant** : un changement d'activité, du bruit, de la fatigue, une demande.
- **Ce que vous avez observé**, avec des mots simples et des faits.
- **Ce qui s'est passé après**, et ce qui a aidé.
- **Le sommeil, l'appétit, les douleurs** : une cause médicale peut expliquer beaucoup de choses.

*Demandez aussi à l'école ses observations **par écrit**.*

⚠ Ce qui ne remplace pas un diagnostic

- un questionnaire en ligne ou une application ;
- l'avis d'un enseignant, même expérimenté ;
- un bilan isolé sans synthèse médicale ;
- un témoignage ou une vidéo sur les réseaux sociaux.

Ces éléments peuvent justifier une consultation. Ils ne permettent pas de conclure.

Ma grille d'observation à imprimer et remplir

Date, lieu	Ce qui s'est passé avant	Ce que j'ai observé	Ce qui s'est passé après

DANS LE GUIDE COMPLET · PARTIE 13

18 fiches à imprimer pour tout garder au même endroit : profil de l'enfant, journal du sommeil, suivi des comportements, questions à poser au neuropédiatre ou au pédopsychiatre…

ÉTAPE
2

Savoir qui contacter

Le premier interlocuteur est presque toujours un médecin de premier recours : médecin traitant, pédiatre, médecin de PMI ou médecin scolaire. C'est lui qui oriente ensuite.

Ce que vous observez	Premier interlocuteur	Orientation possible
Bébé ou jeune enfant qui ne babille pas, ne pointe pas, ne parle pas	Médecin traitant, pédiatre, PMI	PCO, CAMSP, équipe spécialisée
Perte de compétences (langage, social, moteur)	**Médecin sans délai**	Neuropédiatre, hôpital
Langage oral en retard	Médecin, PMI	Orthophoniste, PCO, CAMSP
Lecture, orthographe, calcul difficiles	Enseignant puis médecin scolaire ou traitant	Orthophoniste, niveau 2, CRTLA
Agitation, inattention, impulsivité	Médecin traitant, pédiatre	Médecin formé au TDAH, pédopsychiatre, PCO
Difficultés relationnelles, intérêts restreints, routines rigides	Médecin, pédiatre	PCO, équipe de diagnostic autisme
Crises, agressivité	Médecin (rechercher une douleur)	Pédopsychiatre, CMP, CMPP
Tristesse, anxiété, refus d'aller à l'école	Médecin, infirmier ou médecin scolaire	Psychologue, pédopsychiatre, CMP
Épuisement des parents, démarches bloquées	Médecin, assistant social	Communauté 360 (0 800 360 360), MDPH, associations

Le réflexe à avoir

Faites toujours vérifier **l'audition et la vision**. Un trouble sensoriel peut ressembler à un trouble de l'attention ou du langage.

Au rendez-vous

Apportez votre grille d'observation, les bulletins et les écrits de l'école. Demandez clairement : « Faut-il des bilans ? Peut-on solliciter une PCO ? »

DANS LE GUIDE COMPLET · PARTIE 4

Le rôle des 14 professionnels de santé (qui pose un diagnostic, ce qui est remboursé), ceux de l'école et du social, et le tableau d'orientation complet.

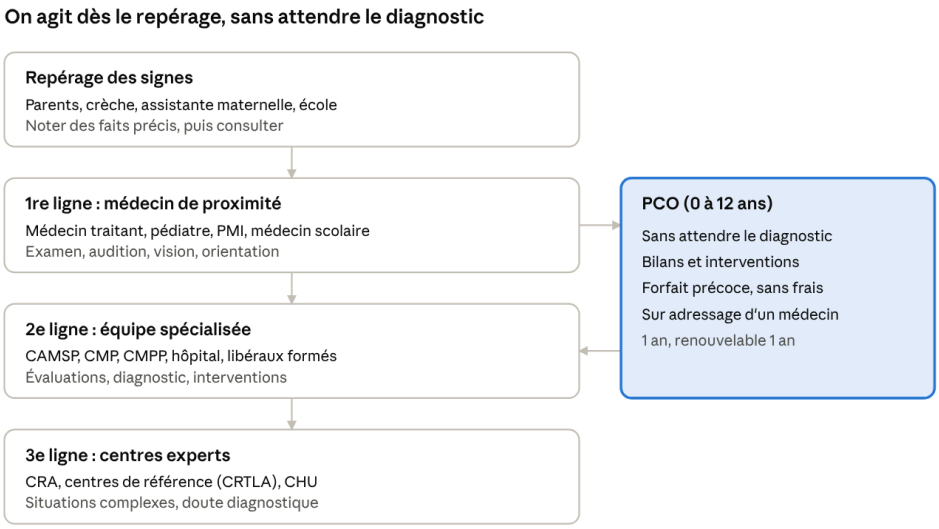
ÉTAPE
3

Comprendre les trois étapes

Repérer, c'est remarquer des signes inhabituels ; diagnostiquer, c'est confirmer un trouble après une évaluation complète. Entre les deux, on peut et on doit déjà agir.

Étape	Ce que c'est	Qui	Ce que cela permet
Repérage	Remarquer un écart inhabituel de développement ou de comportement	Parents, professionnels de la petite enfance, enseignants, médecin	Alerter et consulter
Dépistage	Utiliser un outil standardisé pour savoir si une évaluation approfondie est nécessaire	Médecin, professionnels formés	Décider d'orienter. Un dépistage positif n'est pas un diagnostic
Diagnostic	Confirmer ou écarter un trouble après examen, entretiens, bilans et diagnostic différentiel	Médecin, souvent avec une équipe pluridisciplinaire	Nommer le trouble, proposer un accompagnement, ouvrir des droits

Le parcours en trois niveaux



1re ligne

Médecin traitant, pédiatre, PMI, médecin scolaire : ils repèrent et orientent.

2e ligne

Équipes spécialisées (CAMSP, CMP, CMPP, hôpital, libéraux formés) : elles évaluent et posent la plupart des diagnostics.

3e ligne

Centres experts et de référence (CRA, centres des troubles des apprentissages) : pour les situations complexes.

DANS LE GUIDE COMPLET · PARTIE 2 · 35 PAGES

Chaque trouble en détail (TDAH, autisme, langage, dys, coordination, TDI…) : signes, bilans, professionnels, ce qui aide à l'école et à la maison.

ÉTAPE
4

Agir sans attendre le diagnostic

C'est le message central des recommandations actuelles : quand plusieurs signes d'alerte sont présents, on démarre une intervention précoce en même temps qu'on oriente vers une consultation spécialisée.

LA PCO · PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

Des bilans et des interventions *sans diagnostic établi*, sans avance de frais.

0–12 ans
enfants concernés

Médecin
c'est lui qui oriente vers la PCO

1 an
de parcours, renouvelable une fois sous conditions

0 €
d'avance de frais pour les bilans et séances du parcours

Ce que la PCO peut financer

- des bilans (psychomoteur, ergothérapique, neuropsychologique…) ;
- des séances avec des professionnels libéraux habituellement non remboursés (psychomotricien, ergothérapeute, psychologue) ;
- la coordination du parcours, en lien avec votre médecin.

Comment faire, concrètement

1. Parlez-en à votre médecin traitant, pédiatre ou médecin de PMI.
2. Il remplit la grille de repérage et adresse la demande à la PCO de votre département.
3. La PCO vous contacte et organise les premiers bilans.

Si votre enfant a déjà un diagnostic stabilisé ou une aide MDPH, d'autres structures prennent le relais (CAMSP, CMPP, SESSAD…).

À ne jamais laisser attendre

Toute **régression** (perte d'une compétence acquise : langage, contact, marche…), à n'importe quel âge, justifie de consulter sans attendre.

DANS LE GUIDE COMPLET · PARTIE 5
Toutes les structures (PCO, CAMSP, CMPP, SESSAD, IME, CRA…), leurs âges, leurs missions, comment y accéder, et les nouveaux parcours coordonnés de 2025-2026.

ÉTAPE

5

Tenir pendant l'attente

Les délais sont souvent longs, de plusieurs mois à plusieurs années selon les territoires. L'attente ne doit pas être une période sans aide.

Ma liste pour ne pas rester sans aide

- [] Inscrivez-vous sur les listes de plusieurs structures, et relancez régulièrement par écrit.
- [] Démarrez des soins dès que possible : en libéral, en CMPP, en CAMSP, ou via une PCO si votre enfant n'a pas encore de diagnostic.
- [] Demandez à la MDPH les aides qui peuvent financer des soins non remboursés (AEEH et ses compléments).
- [] Appelez la Communauté 360 (0 800 360 360) pour chercher des solutions transitoires.
- [] Faites ajuster l'organisation à l'école : un PAP ou un PPS selon la situation (étape 6).
- [] Rejoignez une association de familles : entraide, informations locales, soutien dans les démarches.
- [] Pensez à votre propre répit : accueil temporaire, relais, plateformes d'aide aux aidants.

Mon soutien psy

Dès 3 ans, en cas de souffrance psychique légère à modérée : jusqu'à **12 séances par an** chez un psychologue partenaire, à 50 €, remboursées à 60 % par l'Assurance Maladie. Accès direct, sans courrier du médecin. Depuis le 1er octobre 2026, la part de l'Assurance Maladie n'est plus à avancer.

Ce dispositif ne sert pas aux bilans diagnostiques de TND. Vérifiez les modalités sur ameli.fr.

À la maison, dès maintenant

Des consignes courtes, une étape à la fois, des repères visuels (routine en images, minuteur), et beaucoup d'encouragements pour chaque effort.

DANS LE GUIDE COMPLET · PARTIE 9

17 fiches pratiques pour le quotidien : consignes, routines, devoirs, transitions, crises (avant, pendant, après), « au lieu de dire..., essayer... », et comment prendre soin de vous.

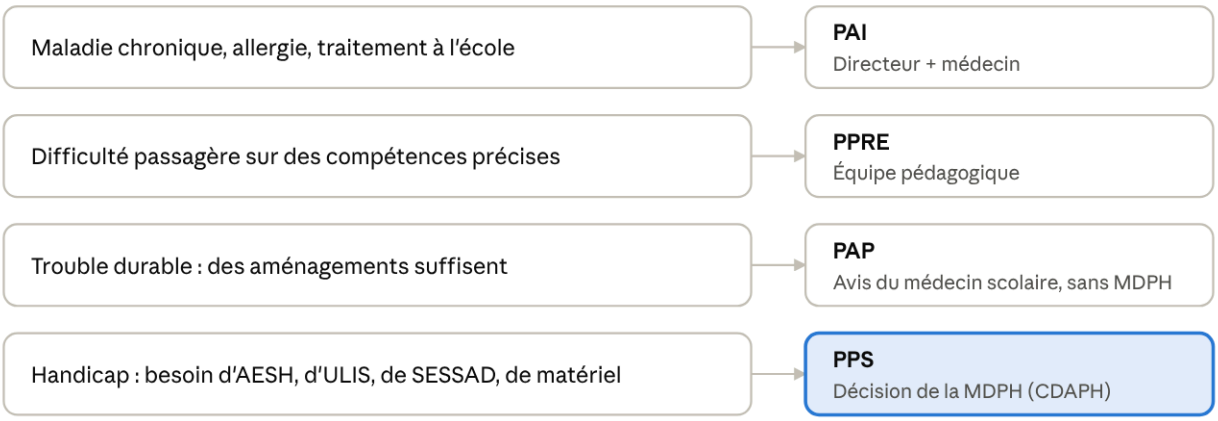
ÉTAPE
6

S'appuyer sur l'école

Quatre plans existent, et chacun répond à un besoin différent. Seul le PPS passe par la MDPH : c'est aussi le seul qui ouvre l'accès à une AESH, une ULIS ou un SESSAD.

Plan	Pour qui	Qui le décide	MDPH ?
PPRE	Élève qui risque de ne pas maîtriser certaines compétences	L'équipe pédagogique	Non
PAP	Difficultés durables liées à un trouble des apprentissages, sans besoin de compensation MDPH	Le directeur ou chef d'établissement, après avis du médecin scolaire	Non
PPS	Élève en situation de handicap reconnu par la MDPH	La CDAPH (MDPH)	**Oui**
PAI	Maladie chronique, allergie, traitement à prendre à l'école	Le directeur ou chef d'établissement, avec le médecin	Non

Le bon plan dépend du besoin, pas seulement du diagnostic



Un PAI peut s'ajouter à un PAP ou à un PPS. Si un PPRE ne suffit pas, le PAP peut prendre le relais.

Comment demander un PAP

Écrivez au directeur ou au chef d'établissement en joignant les bilans (orthophonique, psychologique…). Le médecin scolaire donne son avis ; le plan est rédigé avec l'équipe et la famille, puis réévalué chaque année.

DANS LE GUIDE COMPLET · PARTIE 6

AESH, ULIS, unités d'enseignement, aménagements d'examens, préparer une ESS, et que faire quand les adaptations ne sont pas appliquées (avec un modèle de courrier).

ÉTAPE 7

Préparer la MDPH

La MDPH n'attribue pas des droits à un diagnostic, mais à des besoins. Ce qui compte : les limitations concrètes au quotidien, à l'école, et l'aide que cela demande.

Au lieu d'écrire…	Écrivez plutôt…
« Il a un TDAH. »	« Il ne peut pas faire ses devoirs seul : un adulte reste à côté de lui 1 h 30 chaque soir pour le recentrer toutes les 2-3 minutes. »
« Il est dyspraxique. »	« Il met 40 minutes à s'habiller et ne sait pas faire ses lacets à 9 ans. En classe, il ne peut pas copier les leçons ; nous les recopions le soir. »

Les pièces indispensables

- [] Formulaire en vigueur, entièrement rempli, daté et signé
- [] Certificat médical (Cerfa 15695*01) de moins de 12 mois, qui décrit les retentissements
- [] Projet de vie rédigé avec des exemples concrets
- [] Bilans récents des professionnels qui suivent l'enfant
- [] GEVA-Sco si la demande concerne la scolarité
- [] Copie complète du dossier et preuve de dépôt conservées

Les délais à connaître

Sans réponse sous **4 mois**, la demande est considérée comme refusée. Une décision se conteste d'abord par un **recours préalable obligatoire**, dans les **2 mois**.

Bon à savoir

Une demande peut être déposée avant que le diagnostic soit définitif : c'est surtout le retentissement au quotidien qui est évalué.

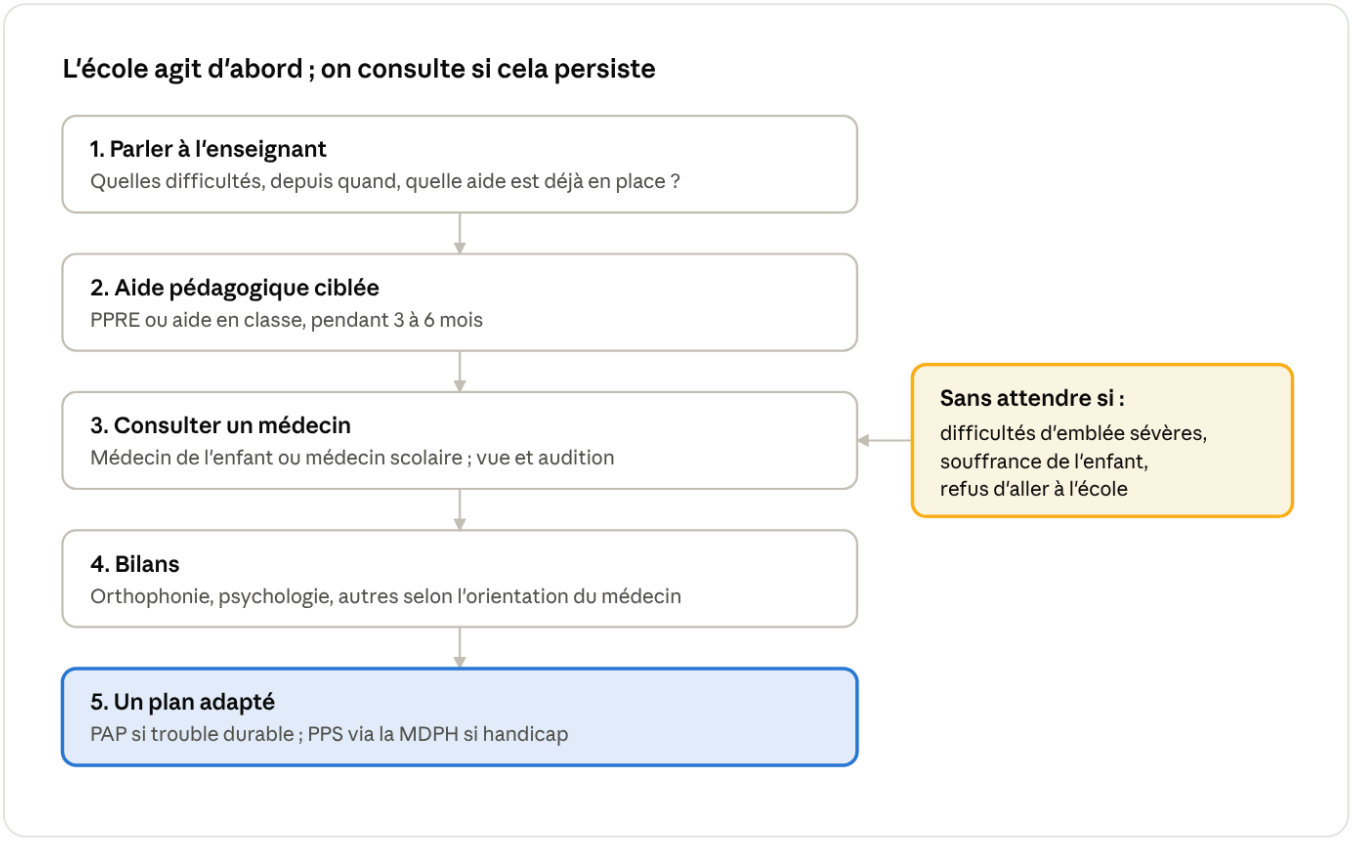
Aucune formulation ne garantit l'obtention d'une aide : une description honnête et précise permet simplement d'évaluer correctement la situation.

DANS LE GUIDE COMPLET · PARTIE 7

Le dossier pas à pas, le certificat médical, le taux d'incapacité, toutes les prestations avec les montants 2026 (AEEH et ses 6 compléments, PCH, AJPP…), les recours et un modèle de recours.

« Mon enfant rencontre des difficultés scolaires : par où commencer ? »

Le guide complet contient 8 arbres de décision comme celui-ci, pour les situations les plus fréquentes : suspicion de TDAH, de trouble dys, comportements très difficiles, école qui ne répond plus, SESSAD, IME, approche des 18 ans.



Détails : parties 2.4 à 2.8 et partie 6 du guide complet.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le guide complet : tout le parcours, au même endroit

160	14	18	8
pages	parties	fiches à imprimer	arbres de décision

01 Comprendre la neurodivergence

02 Les troubles du neurodéveloppement

03 Troubles et difficultés associés

04 « Je m'inquiète : qui contacter ? »

05 Les structures d'accompagnement

06 École et scolarisation

07 Comprendre la MDPH

08 Les associations

09 Le quotidien à la maison

10 Comprendre les comportements difficiles

11 Urgences et signaux d'alerte

12 Adolescence et passage à l'âge adulte

13 Boîte à outils des familles

14 Le parcours en une page



Pages réelles du guide

Concret

Chaque chapitre répond à quatre questions : qu'est-ce que c'est, qui peut m'aider, que faire maintenant, quelle est l'étape suivante.

Sourcé et daté

Recommandations de la HAS, ministères, Assurance Maladie, MDPH : toutes les sources sont citées, et la date de vérification indiquée.

Pratique

Fiches à remplir, checklists, modèles de courrier, tableaux d'orientation : de quoi préparer chaque rendez-vous.

LE GUIDE COMPLET

Gagnez des mois de recherches et avancez sereinement.

Guide pratique des troubles du neurodéveloppement

24,90 €

PDF · 160 pages · téléchargement immédiat

Le plus complet

Pack guide + outils visuels du quotidien

32,90 € ~~37,80 €~~

Les 2 PDF · 182 pages · routines, pictogrammes, émotions

Découvrir le guide sur atelierdesreperes.fr

- Téléchargement immédiat après paiement
- Paiement sécurisé par carte ou PayPal
- Mises à jour signalées dans l'historique des versions

Également gratuit

Le **mini-kit découverte** des outils visuels : routine du matin, « d'abord… ensuite… », minuteurs et cartes des émotions, à imprimer. Sur le même site, sans inscription.

Une question ?

Écrivez-moi à **atelierdesreperes@outlook.fr**. Je réponds personnellement.

Sources, droits et mentions

Sources principales

- Haute Autorité de santé (has-sante.fr) : TND, repérage et orientation ; TDAH ; autisme ; troubles dys
- Handicap.gouv.fr : brochure de repérage des troubles du neurodéveloppement
- Assurance Maladie (ameli.fr) : Mon soutien psy, remboursements
- Mon Parcours Handicap (monparcourshandicap.gouv.fr) : MDPH, AEEH, PCO
- Éducation nationale (education.gouv.fr, Éduscol) : PPRE, PAP, PPS, PAI
- Service-Public.fr : démarches et recours

Informations vérifiées le 5 novembre 2026. Les règles évoluent : vérifiez toujours sur les sites officiels avant une démarche.

Avertissement

Ce mini-guide est informatif et éducatif. Il ne remplace pas une évaluation, un diagnostic ou un accompagnement par un professionnel qualifié, et ne garantit l'obtention d'aucun droit. Il est écrit par une mère d'enfant concerné par un TND ; il est indépendant et n'a été ni validé ni agréé par la HAS, une MDPH, l'Éducation nationale ou un ministère.

Partage

Ce mini-guide est gratuit. Vous pouvez le partager librement, en entier et sans le modifier. Toute vente est interdite.

Édition

L'Atelier des Repères · atelierdesreperes@outlook.fr · © 2026 L'Atelier des Repères. Images de couverture et d'illustration : banque d'images Canva, sous licence. Schémas : créations originales.